

# Snes Créteil

Snes Créteil - [www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu) - Tél. : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

## APRÈS LE SUCCÈS CONTRE LE CPE IL FAUT GAGNER POUR L'ÉCOLE !

De 2003 à 2005 : 25 000 suppressions de postes dans le second degré ! Chaque année les régressions s'amplifient. L'an prochain un nouveau seuil sera franchi, les suppressions annoncées étant 4 fois supérieures à la baisse démographique. L'effet des restrictions se fera sentir désormais dans chaque établissement. A Créteil, le recteur poursuit sa demande de transformation systématique des heures supplémentaires en BMP dans le seul souci de mieux « rentabiliser » les services de chacun, réduisant ainsi les moyens de remplacement, licenciant les contractuels condamnés à la vacation ou au chômage. Après avoir démolé les services l'an dernier cette mesure conduit nombre d'établissements à partager une même classe entre plusieurs enseignants d'une même discipline. Pendant ce temps, on nous balade de « débat national » sur l'université et l'emploi en « commission académique » sur les langues vivantes, pour faire passer la régionalisation du service public d'orientation ou la réduction des horaires d'enseignement des langues. On nous annonce des policiers dans les écoles, et on nous demande de mettre une « note de vie scolaire » aux élèves ... mais on laisse exsangues les vies scolaires où se multiplient les personnels de plus en précaires (EVS).

Mais ce qui s'est passé cette année redonne espoir dans la lutte. Certes le CNE est appliqué et constitue avec les contrats seniors autant d'attaques au droit du travail mais cela ne doit pas cacher l'ampleur du succès remporté par les jeunes et les salariés conduisant au retrait du CPE et qui montre qu'il est possible de mettre en échec ce gouvernement. Le rapport de forces existant n'a pas permis d'avancer sur les questions éducatives même s'il ne faut pas sous-estimer les actions menées par le SNES Créteil contre la « réforme » de l'éducation prioritaire décidée par Robien : Recteur et Ministre ont dû s'engager à ne déclasser aucun établissement ZEP de l'académie et le recrutement des « super-profs » fait un sacré flop au-delà même de l'académie.

Comme chaque année, les milliers de collègues qui ont participé au mouvement inter et intra-académique ont pu apprécier le travail des élus du SNES, à qui ils avaient renouvelé leur confiance lors des élections professionnelles de décembre, renforçant la représentativité du Snes dans notre académie.

Tout ceci montre que, unis nous sommes forts, et nous pouvons vaincre. Dès la rentrée, le SNES travaillera d'arrache-pied à ce rassemblement, avec pour premier objectif le succès des actions dès le 6 septembre au Rectorat et de la grève décidée, pour le même mois et de manière unitaire par les fédérations de l'éducation nationale.

Pierre Claustre, Gérard Réquigny

### Partout, à la rentrée ...

**EP1** : refuser de se porter candidat comme super-prof ; mettre en avant les besoins et proposer une utilisation alternative des 72h qui abondent la DHG.

**Expérimentations** : être vigilant face tout ce qui permet de sortir des horaires et programmes nationaux

**HSA** : refuser les transformations partout où elles remettent en cause la cohérence pédagogique et notamment conduisent à des partages de classe entre plusieurs enseignants pour une même discipline.

**Conseil pédagogique** : refuser d'y participer et de s'y soumettre partout où les chefs d'établissement auront réussi à l'installer ; redynamiser la vie des conseils d'enseignements et des conseils d'administration.

**Note de vie scolaire** : organiser un refus collectif de porter cette note sur le livret scolaire.

**Contractuels** : garder le contact avec les contractuels et vacataires qui sont encore aujourd'hui dans nos établissements. Les appeler à se rassembler au Rectorat le mercredi 6 septembre pour exiger leur réemploi.

**Formation continue** : voter dans les CA des établissements contre les licenciements de contractuels et la suppression des postes gagés.

**Lycéens** : être vigilants face aux menaces qui pèsent sur les animateurs des mouvements lycéens de ces deux dernières années.

### Et sans attendre, réunion par département

**MARDI 5 SEPTEMBRE 17h**

**en Seine et Marne**

bourse du travail, Noisiel le Lizard, rue S. de Beauvoir

**en Seine Saint-Denis**

bourse du travail, Bobigny, place de la Libération

**en Val de marne**

Maisons des syndicats de Créteil, rue des archives

### Sommaire

- 1/ Edito 2/ langues vivantes 3/ 2007, année de congrès  
4/ Les retraites ... c'est encore Fillon 5/ Formation syndicale 6/ le débat  
Université-emploi 7/ Toujours trop de violence dans nos établissements  
8/ collèges, marche arrière toute ! 9/ Faire de la place dans les lycées  
10/ Bac 2006 11/ Le mouvement

SNES-Créteil - Prix : 1 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - bi-mestriel - Directeur de Publication G. Réquigny - CP 0607 S 06 180. N°40

## Langues vivantes : quelle rentrée 2006 ?

2006-2007 : mise en place du plan gouvernemental sur l'avenir des L.V, CECRL, allègements en Terminale, groupes de compétence, contrôle en cours de formation STG, certifications, etc...

Mais l'essentiel c'est bien de supprimer des postes de fonctionnaires, alors haro sur les LV !

Quand le/la titulaire n'est plus très loin de la retraite, la tactique est de « bloquer » le poste ; disparaîtra-t-il avec son titulaire en douceur l'an prochain ? Ou dans deux ans...

Et ne comptons pas sur l'introduction de la LV2 en 5<sup>ème</sup>. Ne croyez pas aux promesses des principaux de collège; pour l'instant, elle se fera à moyens constants ; 2h en 5<sup>ème</sup>, 2h en 4<sup>ème</sup> et 2h en 3<sup>ème</sup> ! Mais, au total, toujours 6h maximum !

Quand le titulaire est loin de la retraite, il suffit de supprimer son poste : nous avons assisté cette année à une vague de suppressions de postes d'une ampleur sans précédent mais aussi quelquefois sans fondement : la preuve ? En commission de révisions d'affectations, nous avons pu faire revenir l'administration sur 2 suppressions de postes particulièrement absurdes.

**Conséquence évidente :** un nombre énorme de postes à complément de service ; nous avons systématiquement demandé l'implantation et la quotité du complément de service et quand l'administration a pu nous répondre, nous vous avons informés.

Mais nos infos du mois de juillet laissent penser que ces compléments de service bougent et fluctuent sans cesse. Un seul exemple : entre le matin et l'après midi, nous avons appris la suppression de 6h d'allemand ; il restait 6h sur un poste supprimé ; elles disparaissent entre 9h et 14h !

Comment ? Par regroupements de LV1 et LV2 par exemple ; de 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ; sont-ce là les groupes de compétence à la sauce cristolienne ?

**Attention donc aux compléments de service !** Rappel : jusqu'à nouvel ordre, c'est toujours le statut de 1950 qui nous régit ; **vous êtes donc en droit de refuser tout complément de service hors de la commune de votre poste ! Et le SNES vous soutiendra.** Quand bien même vous seriez passé-e en carte scolaire à cause du complément.

**Attention aussi aux doubles niveaux qui deviennent une manière de gérer les groupes de langue !**

**Exigez le respect des horaires nationaux :** par exemple, les modules de seconde ne sont pas soumis à l'effectif du groupe.

Ce sont bien sûr les LV peu enseignées et l'allemand qui sont le plus touchées. Les LV3 aussi : très souvent, leur survie est soumise au nombre des inscrits ... Mais nos collègues d'anglais et d'espagnol font eux aussi les frais de cette politique par des effectifs lourds, la multiplication des classes à 2h/hebdo, plus d'élèves en responsabilité etc...

Le respect des enseignants ? La nécessaire stabilité pour défendre une option fragile ? Passons outre ! La logique budgétaire prime !

De même, on assiste à une application rigide du principe de continuité avec l'école élémentaire qui permet de supprimer des heures en sixième. *Profs de collège, envoyez votre témoignage ([s3cre@snes.edu](mailto:s3cre@snes.edu)).*

### La diversification des LV : un rêve archaïsant dans notre académie ?

**Le contrôle en cours de formation en STG :** le SNES a demandé le report de cette évaluation, pas de réponse actuellement, mais pas non plus d'annales zéro et beaucoup de flou sur les conditions de cette évaluation ; qui ? quand ? rémunérée ou non ? Et d'ailleurs, comment sont réparties les 5h globales de LV en STG ? 2.5 + 2.5 ou 3 + 2 ? Au nom de l'équité, on a même vu proposer 2 + 2 au mépris des horaires nationaux ! *Profs de lycée : Envoyez votre témoignage ! ([s3cre@snes.edu](mailto:s3cre@snes.edu))*

**Les certifications :** l'expérience a commencé en allemand en 2006 mais doit s'étendre en 2007 ; à quelles conditions ? Gratuite ? Comment ? Là encore pas de réponses concrètes. A terme, les LV seront-elles encore évaluées au bac ? Ou bien les certifications suffiront-elles ?

## Bref, la rentrée 2006 est synonyme de grand danger pour les L V

Pourquoi s'en prendre d'abord aux enseignements de langues vivantes ? on les dit coûteuses parce qu'elles offrent un choix mais avec une seule LV en primaire les élèves n'auront pas de choix. Cela continuera au collège avec une seule LV1. Pour la montée pédagogique au lycée il y aura peu d'offre. Les LV3 n'évolueront pas. Que d'économies ! Vive le socle commun cher à notre ministre !

Les langues vivantes sont les premières victimes de l'attaque frontale contre la qualité de l'enseignement que nous défendons ; ce qui leur arrive ne tardera pas à toucher les autres disciplines ; pensons par exemple aux tentatives souvent évoquées de regroupement des enseignements scientifiques...

Nous avons besoin de vos témoignages, dites nous ce qui se passe dans vos établissements et restez vigilants !

Violette Diaz, responsable académique LVI

## 2007 ... année de congrès pour le SNES et pour la FSU

Les années de congrès sont des périodes de débat, de mandatement pour nos organisations bien sûr mais aussi d'expression en direction de l'opinion publique, ce qui n'est pas à négliger pour une année qui va connaître deux élections politiques essentielles.

Il est en effet essentiel que les politiques sachent ce que le SNES revendique pour le second degré et la FSU en ce qui concerne l'éducation en générale mais aussi les fonctions publiques.

Il est nécessaire que les syndiqués puissent s'impliquer largement dans l'ensemble des débats. C'est ce à quoi s'attachera notre section académique.

Le congrès de la FSU se déroulera du 29 janvier au 2 février. Il sera précédé d'un congrès départemental pour chacun de nos départements auquel tous les syndiqués sont invités à participer.

Dans les trois départements cela se déroulera les 15 et 16 janvier pour le 77, les 18 et 19 pour le 93 et 94.

Le congrès FSU s'organisera autour de 4 thèmes pour lesquels des pré-rapports pour engager le débat seront diffusés dans « POUR » de la rentrée :

Thème 1 : Éducation, formation, recherche .. enjeux d'avenir (formation initiale, formation continue, VAE).

Thème 2 : Service public / fonction publique, les services publics en Europe (non-titulaires, emplois aidés, assistants d'éducation).

Thème 3 : Alternative économique et sociale (emploi, précarité, droits et libertés).

Thème 4 : Quelle FSU pour quel syndicalisme, adhésion internationale.

Le congrès du SNES se déroulera quant à lui du 26 au 30 mars et sera préparé par un congrès académique les 13, 14 et 15 mars 2007 ouvert à tous les syndiqués. Il est souhaitable que ce congrès puisse se préparer dans les établissements, lors d'assemblées générales des S1.

Même si les pré-rapports seront publiés un peu plus tard, il est évident que les thèmes traités seront en cohérence avec ceux du congrès de la FSU, la problématique étant la même.

Au niveau académique et/ou départemental nous proposerons des réunions ouvertes à tous afin de nourrir les échanges entre syndiqués pour préparer ces congrès.

Par ailleurs, ces congrès sont aussi le moment où l'on choisit ses directions. Des élections internes vont donc être organisées. La FSU comme le SNES afin de rassembler la grande majorité de la profession sont organisés en tendances et c'est aux syndiqués de trancher entre les propositions de chacun. Nous tenterons d'avoir une approche « pédagogique » de cette situation afin que les syndiqués et tout particulièrement les plus jeunes puissent effectuer leur choix en toute connaissance de cause.

Gérard Réquigny

# LES RETRAITES C'EST ENCORE... FILLON !

*Et pour le SNES et la FSU c'est toujours 60 ans, 37,5 annuités et 75% du salaire*

Du fait de l'allongement de la durée des études et de la durée de cotisation (application de la Loi Fillon ) la proportion des fonctionnaires pouvant liquider leur retraite à 60 ans à taux plein va diminuer fortement : de 12% pour les générations 1945-1954 à 5% pour les générations 1965-1974 ; ils seront de plus en plus nombreux à partir en retraite à 65 ans sans bénéficier du taux plein (seule consolation la décote s'annule à cet âge). D'après les projections de l'INSEE on peut dire que parmi les générations d'enseignants qui ont aujourd'hui entre 30 et 40 ans, plus de 40% auront une retraite réduite même en prolongeant leur activité jusqu'à 65 ans !

## **Attention :**

pour ceux et celles qui sont susceptibles de bénéficier d'une promotion de grade ou d'échelon , un indice n'est pris en compte que s'il a été détenu pendant au moins 6 mois ( 5 mois et 29 jours ne suffisent pas !)

On peut toujours annuler une demande tant que le titre de pension n'a pas été émis c'est-à-dire quelques semaines avant la date de la retraite.

## ***Loi FILLON : bilan catastrophique***

La Loi Fillon introduit de fait une forte baisse des pensions qui peut atteindre plus d'un tiers à cause de l'allongement progressif et de la décote .

Elle abandonne la possibilité pour les retraités de bénéficier des avancées obtenues par les actifs et introduit une rupture entre salaires et pensions .

Elle favorise les logiques individuelles et le recours à des dispositifs privés d'épargne soumis aux aléas boursiers .

Elle fragilise le régime par répartition en créant un régime additionnel obligatoire par capitalisation (appliqué sur les HSA , ISO, indemnités de résidence ...).

Les femmes sont particulièrement pénalisées ( remise en cause des bonifications familiales , carrières plus courtes et temps partiels plus fréquents d'où décote, cas des mères adoptives).

Les nouvelles modalités de la CPA sont une véritable régression et ne permettent plus une véritable transition activité/ retraite

La situation des fins de carrière devient de plus en plus difficile d'autant que de nombreux collègues sont contraints de reculer la date de leur départ.

Des collègues de plus en plus nombreux dans notre académie nous contactent pour être aidés dans leur démarche ; nous essayons dans la mesure du possible de leur répondre mais il faut là aussi anticiper et ne pas attendre le dernier moment pour s'occuper du montant de sa pension ! Des informations toujours actualisées figurent sur le site de la FSU ([www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)) et sont reprises dans les US (notamment dans l'US n° 639 p. 6).

En 2008 un bilan de la réforme des retraites doit être fait comme prévu par la loi.

**Dans cette période préélectorale nous serons attentifs aux propositions des uns et des autres concernant notamment les retraites et la protection sociale.**

**Pour le SNES et la FSU ce dossier n'est pas clos !**

**Revenir sur les régressions de 2003 est possible avec une politique volontariste de l'emploi et en taxant les revenus du capital au même niveau que les revenus du travail.**

Jean-Claude Giral

### **Dernière minute :**

Pour les parents de 3 enfants qui remplissaient les conditions prévues par la loi en 2003 , le ministère prétend fixer l'année d'ouverture des droits à 2005 ; il veut diminuer de ce fait la pension puisque une annuité ne sera plus comptabilisée pour 2% mais pour 1,948% ! La FSU conteste cette lecture de la loi et s'est adressée au ministre de la Fonction Publique en vue d'obtenir l'annulation .

## Formation syndicale : un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

Tout au long de l'année, le SNES Créteil et les sections départementales de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne organisent à l'intention de tous les collègues, syndiqués ou non, des stages de formation syndicale sur des sujets divers : fonctionnement des conseils d'administration, animation des sections d'établissement, collège, lycée, TZR, Langues vivantes... Participer à ces stages est un droit : tout fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement (article 34- 7° du titre II du statut général du fonctionnaire). Il faut en faire la demande un mois à l'avance au moins, par une lettre adressée au recteur sous couvert du chef d'établissement, en utilisant le modèle de demande ci-dessous. Pour connaître le calendrier complet des formations syndicales, consultez le site du SNES Créteil, [www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu), rubrique Vie du SNES.

### Stage élus au CA

**Comme tous les ans vont avoir lieu début octobre dans chaque établissement les élections aux conseils d'administration.** Traitant des questions de budget, de dotation et de répartition horaire, du projet de l'établissement, du règlement intérieur, du recrutement des assistants d'éducation ... le CA est un lieu où l'on peut faire entendre, officiellement, la voix des personnels.

Il est nécessaire d'affirmer le caractère syndical de notre engagement, de faire la clarté sur le rôle que nous entendons jouer, avec l'ensemble des personnels, lutter contre la déréglementation, faire prendre en compte les besoins pédagogiques et exiger un enseignement de qualité, faire respecter les statuts des personnels et leurs droits dans le CA ...

**Afin d'aider les syndiqué-e-s à faire valoir les droits syndicaux et à jouer un rôle dans la vie des établissements, le SNES organise un stage de formation syndicale. Elu-e-s au CA ou non, inscrivez-vous pour connaître vos droits, pour faire vivre dans votre établissement les revendications syndicales.**

**Seine-et-Marne**  
stage le 24 octobre  
9h-17h

- Melun dans les locaux de la FSU, 2 rue de la Varenne
- Noisiel, Bourse du Travail, RER Noisiel Le Luzard

Vie syndicale dans les établissements / Budget et dotation horaire globale

**Pot d'accueil des militants à 17h**

Le SNES 77 tiendra deux permanences à Noisiel et Melun un mardi de novembre lorsque les dotations budgétaires seront connues. Les mêmes permanences auront lieu en janvier à propos des DHG

**Val-de-Marne**  
stage le 17 octobre  
9h-17h

Maison des syndicats  
11è-13 rue des archives  
Créteil  
métro Créteil Préfecture

Budget / Dotation horaire globale /  
Projet d'établissement

**Seine-Saint-Denis**

Une assemblée des sections d'établissements sera organisée en novembre lorsque les dotations budgétaires seront connues. Un stage sera organisé en janvier ou février à propos des dotations horaires globales. Consultez les pages 93 du site du Snes Créteil.

#### demande d'autorisation d'absence

(À reproduire et à remettre au chef d'établissement au moins 1 mois à l'avance)

NOM, prénom, grade et fonction .....

Établissement .....

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

S/C de (1).....

**Conformément aux dispositions :** si vous êtes titulaires : de la loi n° 84-16 du 11/1/84 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires. Dans le cas contraire : de la loi n° 82-997 du 23/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'État, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire,

j'ai l'honneur de solliciter un congé :

du ..... au ..... (2) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera ..... Il est organisé par la (3)

..... du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 5/2/93).

Signature

(1) Nom et fonction du chef d'établissement.

(2) Cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique (lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence).

(3) Selon le cas section départementale, académique ou nationale.

Vous êtes néo-titulaire ? Ou bien jeune collègue nouvellement arrivé dans l'académie ? Syndiqué ou non ? Le SNES Créteil organise à votre intention un

## STAGE D'INITIATION A LA VIE SYNDICALE

mardi 24 octobre

**Vous avez déjà eu l'occasion de faire connaissance avec le SNES** lors des opérations de mutations (réunions d'informations pour faire vos vœux, fiches syndicales pour faire respecter l'équité de traitement, envoi à tous d'un CD-rom d'accueil dans l'académie, communication par mel ou par téléphone des résultats de mutation mais aussi conseils des militants et des commissaires paritaires qui siègent jusqu'au 25 juillet puis à partir du 25 août pour l'affectation des TZR...). **Le rôle du SNES ne s'arrête pas là : à travers lui, la profession s'est dotée d'un outil syndical largement majoritaire qui vous accompagnera tout au long de la carrière que vous entamez dans notre académie.**

Ce stage a pour but d'essayer de répondre à toutes les questions que vous vous posez et de vous aider à trouver des solutions à toutes les difficultés relatives à votre entrée dans le métier : questions pratiques, questions didactiques et pédagogiques, gestion de classe, violence scolaire, intégration dans l'établissement, relation avec la hiérarchie directe, le rectorat, l'inspection ou les différents services de l'éducation nationale, gestion de votre carrière ou de votre situation administrative, information sur vos droits...

**Nous n'avons pas la prétention de répondre à tout... mais de vous apporter des débuts de réponse et de vous faire connaître les différents champs d'intervention du SNES.** Les différents secteurs du SNES (secteur emploi, secteur pédagogique, secteur juridique, secteur santé, secteur hors-de-France, secteur CPE, secteur non-titulaires...) sont là pour vous défendre, pour vous orienter vers le service adéquat, pour vous donner des informations indispensables au bon déroulement de votre année.

Un syndicat, ce sont des salariés qui se regroupent pour faire valoir leurs droits de façon collective. Et lorsqu'on est des dizaines de milliers, on est beaucoup plus forts que tout seul ! Par contre, on n'a pas forcément les mêmes idées sur tout, et heureusement ! **Comment fonctionne la vie démocratique dans le SNES ? Comment les décisions se prennent-elles ? Où débat-on ? Qui décide ? Comment peut-on participer à la vie syndicale au niveau de l'établissement ou dans un secteur ?** Au SNES, il n'y a aucun permanent. Ceux qui y travaillent sont comme vous des personnels de l'éducation nationale. Les syndiqués peuvent ainsi profiter de ce que le SNES leur apporte mais le SNES vit en retour grâce à des milliers de syndiqués qui participent à son fonctionnement.

**Car le SNES c'est avant tout des milliers de sections d'établissement qui permettent de répondre aux questions les plus quotidiennes et locales auxquelles sont confrontés les collègues, anciens ou nouveaux.** Ces sections permettent aussi de rompre l'isolement face aux difficultés du métier, à l'autoritarisme de certains chefs d'établissement et d'organiser la lutte collective. Cela dit ces sections ne vivent que s'il y a des collègues pour les faire fonctionner. Dans notre académie qui est la plus jeune de France, nombreux sont les jeunes collègues comme vous qui les animent... nous vous invitons, si vous le souhaitez, à y prendre toute votre place. Vous rencontrerez dans le stage de nombreux collègues qui travaillent dans d'autres établissements, qui partagent les mêmes préoccupations que vous, qui se battent pour améliorer les conditions de travail de tous, pour défendre un système éducatif aujourd'hui très menacé, mais aussi pour faire avancer des propositions concrètes en vue de l'améliorer !

**A l'heure où l'individualisme devient le maître mot, alors que le gouvernement renvoie tout le monde à soi en détricotant toute forme de solidarité, le SNES nage vigoureusement à contre-courant en défendant les valeurs collectives qui font toute sa force depuis des décennies. Pour nous, le syndicalisme est une idée moderne et pleine d'avenir ! Il est essentiel de le renforcer et de le faire vivre. Si vous le pensez aussi, n'hésitez pas à vous inscrire à ce stage !**

Choisissez l'un des deux sessions organisées dans l'académie

### Créteil (94)

Maison des syndicats  
11-13 rue des archives  
métro Créteil Préfecture  
9h-17h

### Bobigny (93)

Bourse départementale du travail  
place de la Libération  
métro Bobigny - Pablo Picasso  
9h-17h

Pour nous permettre de mieux préparer et de vous prévenir d'éventuels changements, n'oubliez pas de vous inscrire par mail ([s3cre@snes.edu](mailto:s3cre@snes.edu)) ou par courrier

## Débat Université- Emploi

Cette commission (dite commission Hetzel du nom de son président), avait été décidée à la suite de la lutte victorieuse des jeunes contre le CPE, pour tenter de remettre en selle le soldat Villepin.

Mais de quoi avait donc peur le Ministre qui avait exclu d'emblée les organisations syndicales de cette commission, renvoyant à des débats dans les académies ? Passons sur le fait que prendre le débat par ce bout est vraiment le prendre par le petit bout de la lorgnette (l'enseignement supérieur, ce n'est pas que l'Université, 50% des jeunes sont en classes prépa, en BTS ou en IUT) et surtout quid de tous ceux qui n'accèdent pas à l'enseignement supérieur ? Cela dit la peur ministérielle semble avoir gagné le Recteur de l'Académie de Créteil.

-----

Le Rectorat de Créteil a décidément une bien curieuse conception de la démocratie. Chargé d'organiser les débats sur l'avenir de l'Université, après les manifestations contre le CPE, le Recteur a pris soin de mettre à l'écart tous ceux qui auraient pu avoir quelque chose à dire, les trublions potentiels du type, organisations d'étudiants ou des personnels du secondaire et du supérieur !

Spectateurs mais non invités à donner leur avis, l'Unef et la FSU étaient donc dans la salle.

### 1ère rencontre : le débat du 31 Mai.

Il affichait la couleur puisque annoncé sans débat ! La parole circula donc entre présidents d'université, directeurs d'IUT, représentants des collectivités locales, chefs d'entreprises mais il ne fut pas possible aux conseillers d'orientation-psychologues présents dans la salle d'intervenir. Les thèmes pourtant auraient pu susciter l'échange puisqu'on y parlait égalité des chances, orientation et territoires !

2ème rencontre : Elle se fit à Paris et était destinée à élaborer la synthèse inter-académique. Seul problème le dernier « débat », annoncé avec discussion, celui là avait lieu le 9 juin ! Mais le Recteur est sûrement tellement en phase avec les personnels qu'il peut anticiper, sans difficultés, ce que, de toutes façons, ils ne seront pas autorisés à dire.

3ème rencontre : Le débat du 9 juin prévoyait royalement 20 minutes d'échanges avec la salle ! Mais à la tribune trois « tables rondes » réunissant d'éminents experts dont les avis autorisés permettraient de faire une « bonne » synthèse. Il y avait là des représentants du Medef, des chefs d'entreprise, des élus, des responsables de la Chambre de commerce et d'industrie, des chambres des métiers, des associations d'anciens étudiants, une représentante de la CFDT au conseil

économique et social. S'agissant de la table ronde sur les acteurs de l'orientation elle ne comportait ni conseiller d'orientation-psychologue, ni directeur de Cio, ni responsable de SUIO (Service Universitaire d'Information et d'Orientation), ni enseignant. Les propositions qui en sont sorties bousculent par leur nouveauté : mettre en place un enseignement d'éducation à l'orientation dès le collège, à l'identique du modèle Canadien (qui l'a abandonné depuis longtemps), créer un professeur « référent pour l'orientation » dans le secondaire (les plus anciens se souviendront du professeur délégué du Bureau universitaire des statistiques proposé en 1967 !), mettre en cohérence « les multiples dispositifs qui s'occupent d'orientation » sous la responsabilité d'une instance « extérieure à l'institution scolaire » (entendez la Région !). **Que voilà une bonne synthèse et de bonnes propositions ! C'est le Ministre qui va être content !**

Comme tous ces spécialistes avaient beaucoup de choses à dire les 20 minutes d'échanges avec la salle ont même failli être supprimées. Tellement formelles que le Recteur n'en voyait plus bien l'utilité !

L'Unef et la FSU ont exigé de pouvoir s'exprimer pour dénoncer ce simulacre de débat dont les conclusions étaient manifestement déjà pensées si ce n'est écrites et qui ne voulaient pas s'embarasser d'avis divergents « d'acteurs de terrain » !

Mais, le Recteur devrait le savoir, il n'est pas facile de faire taire les enseignants et les co-psy de l'Académie de Créteil. Décidément un certain nombre de décideurs n'ont pas bien compris ce qui s'est passé avec le CPE !

En tous cas les personnels ne se sentiront nullement engagés par les synthèses qui émanent de ces pseudo-débats !

Nicole Marut, Catherine Remermier,  
commissaires paritaires CO-Psy

## Toujours trop de violence dans nos établissements !

D'Etampes (Essone) à Montreuil en passant par Vitry et plus dernièrement Arcueil, l'année aura été largement rythmée par les affaires de violence à l'école, abondamment reprises par les médias.

Cette forte médiatisation reflète-t-elle une réelle augmentation du phénomène ? L'administration dispose depuis 2001-2002 des statistiques fournis par le logiciel SIGNA : les établissements déclarent par ce biais tous les actes « graves », c'est-à-dire « ceux dont la qualification pénale est évidente », « ceux qui ont fait l'objet d'un signalement », « ceux qui ont eu un retentissement important dans la communauté scolaire ». Après l'année de mise en route, on avait observé une diminution du nombre d'incidents en 2002-2003. Mais depuis, le nombre n'a cessé d'augmenter. Le dernier bilan disponible, celui de l'année scolaire 2004-2005, fait état d'une augmentation modeste dans l'ensemble. Mais les phénomènes relevés dès les débuts de SIGNA se sont confirmés : les « violences physiques sans arme » et les « insultes ou menaces graves » représentent plus de la moitié des incidents signalés, bien avant les « vols » (10% environ depuis 2001-2002) ;

Un nombre relativement réduit d'établissements concentre une forte proportion des incidents : les 10% des établissements qui déclarent le plus d'incidents totalisent plus de la moitié des incidents déclarés. Les établissements dits « difficiles » sont en moyenne deux fois plus exposés que les autres.

Enfin, le type d'établissements a aussi son importance : les collèges sont davantage touchés que les lycées généraux, mais les dernières données (2004-2005) semblent indiquer une stabilisation de la situation en collège, tandis qu'elle se dégrade fortement en lycée professionnel (+15% d'incidents déclarés entre 2003-2004 et 2004-2005).

Le sentiment qu'on peut en avoir dans nos collèges et lycées de l'académie de Créteil, s'appuie donc bien sur une réalité. Il y a quelques semaines, un rapport de la direction centrale des Renseignements Généraux a même sonné l'alarme : les armes « par destination » et les armes à feu se banalisent, et le nombre de violences avec arme a augmenté de 73% entre 2003-2004 et 2004-2005.

Quelle sera le bilan de l'année qui se termine ? Il y a quelques semaines, le rectorat faisait le bilan des conseils de disciplines : ces chiffres, qui n'ont pas été diffusés, sont éloquentes. Ils confirment la tendance mise au jour par SIGNA (au périmètre plus restreint) : entre 2003-2004 et 2005-2006, sur les deux premiers trimestres, le nombre de conseil de discipline en collège a été multiplié par 2,7 (1 024 contre 379) ; en Seine-Saint-Denis, il est multiplié par près de 7. L'évolution du nombre de conseil de disciplines pour 1 000 élèves est passé de 1,6 toutes catégories d'établissements confondues pour les deux premiers trimestres de 2003-2004 à 5,1 pour les deux premiers trimestres de cette année.

La progression du phénomène, que l'on mesurait dans les enquêtes antérieures à la mise en place de SIGNA, semble donc s'emballer. Comment l'expliquer ? Les événements de l'automne n'ont pas vraiment touché, dans un premier temps, les établissements scolaires dans l'académie. Mais après ? C'est en janvier que ce sont multipliés les événements largement médiatisés, et pour beaucoup d'entre-nous, les conditions de travail se sont en effet tendues, comme si les événements avaient ouvert des vannes, y compris dans les collèges.

Ainsi plusieurs établissements ont-ils invoqué leur « droit de retrait » pour cesser le travail. Nul n'ignore la définition extrêmement restrictive du « droit de retrait », qui ne concerne qu'un « danger grave et imminent pour [la] vie ou pour [la] santé » du salarié. Mais l'administration aurait tort de se contenter de renvoyer les équipes à cette définition. Invoquer le droit de retrait, c'est mettre en lumière les risques encourus par les personnels, mais aussi par les élèves. C'est surtout révéler l'impossibilité devant laquelle se trouvent les personnels d'assurer leurs missions. Elle serait mieux inspirée de prendre la mesure des effets des politiques menées depuis plusieurs années.. La diminution du nombre d'adultes encadrant les élèves a été maintes fois évoquée ; la fragilisation des personnels de vie scolaire est plus souvent passée sous silence : pourtant, comment espérer que des assistants d'éducation, recrutés pour des périodes beaucoup plus courtes que les surveillants sous statut Mi-Se, et dans des conditions bien plus défavorables qu'eux, assurent leur mission avec le même effet ? Dans des établissements où le *turn-over* des collègues atteint des records, les surveillants faisaient partie des « piliers », et ce n'est plus le cas.

Dans le même temps, les heures de vie de classe ne sont plus financées ; les dotations exsangues ne permettent plus aux équipes d'élaborer des dispositifs durables de lutte contre l'échec scolaire. Aujourd'hui, l'analyse que fait le gouvernement de la violence à l'école est relativement simple : laxisme des prédécesseurs, indulgence de la justice des mineurs, incurie des parents. Il s'agit avant tout de faire tourner le moulin de sa politique de régression : aux élèves en rupture, l'éviction de l'école ; à tout le monde, la note de vie scolaire...

Le SNES Créteil n'accepte pas la situation des personnels et des élèves qui affrontent la violence à l'école ; il continuera à la dénoncer et à se battre pour modifier la situation. On ne combattra pas la violence en réduisant en permanence les personnels de vie scolaire, en remplaçant chaque année ces personnels par des gens de plus en plus précaires et de moins en moins diplômés. Le SNES revendique d'en revenir à un statut d'étudiant-salarié rénové. Par ailleurs il est nécessaire d'engager une action permanente et efficace contre l'échec scolaire dès son apparition.

Nous organiserons dans le courant de l'année, un stage académique sur la question. Consultez la rubrique « Vie syndicale » du site du SNES Créteil.

Pierre Claustre

## Collèges : marche arrière toute !

Pendant que nous luttons contre le CPE, le Ministre a poursuivi son travail de sape du système éducatif, en multipliant les textes provocateurs publiés sans aucune concertation avec les partenaires sociaux : circulaire EP1, conseil pédagogique, note de vie scolaire, cahier des charges de la formation IUFM, socle commun... En rassemblant les morceaux épars du puzzle, on voit se dessiner une logique d'ensemble, d'inspiration libérale, dont les objectifs à long terme ne trompent personne malgré une campagne de communication tous azimuts ...

### Le faux nez gouvernemental...

C'est bien sûr la réforme EP1 qui va brillamment résoudre la crise des banlieues, c'est le socle commun, qui va solutionner l'échec scolaire d'un coup d'un seul, ce sont les fulgurants PPRE avec lesquels on va voir ce qu'on va voir, c'est la note de vie scolaire, qui va pulvériser les problèmes de violence, c'est l'apprentissage junior, solution miracle pour les plus faibles, ce sont les déclarations fracassantes autour du bon sens pédagogique et l'imposition des « bonnes pratiques ». Plutôt cocasse de la part d'un Ministre qui parle beaucoup, qui écoute fort peu et qui n'y connaît surtout pas grand-chose.

Devinette : quel est le point commun de toutes ces mesures ?

Réponse : elles ne coûtent pas un centime à l'état. Certaines d'entre elles permettront même de récupérer des moyens !

### ... la vraie vie dans l'académie de Créteil.

- 1) L'apartheid social et l'école à deux vitesses
- 2) L'école au rabais à travers le socle commun
- 3) Le dynamitage de la politique d'éducation prioritaire
- 4) La création d'établissements ghettos
- 5) L'éviction précoce des élèves avec l'apprentissage junior
- 6) Les suppressions massives de moyens, d'options et de postes
- 7) L'implantation massive de la découverte professionnelle
- 8) Des centaines d'élèves non affectés en fin de troisième
- 9) Rien sur le plan pédagogique pour lutter contre l'échec
- 10) Les expérimentations pédagogiques tous azimuts, la déréglementation horaire.
- 11) L'externalisation de l'aide scolaire
- 12) La culpabilisation des élèves et de leurs familles à travers le PPRE
- 13) Le renvoi brutal aux frontières des élèves sans papiers

Avec cette nouvelle donne, tout le monde sera lésé d'une manière ou d'une autre : le socle ne résoudra rien, les établissements EP1 écoperont d'une étiquette stigmatisante, les horaires et les contenus sont encore plus déréglementés, les jeunes de banlieue n'amélioreront pas leur ordinaire, tous les autres établissements perdront des moyens (jugés probablement trop luxueux pour notre ministre !) les collèges ruraux et leurs élèves seront laissés pour compte. Quant aux établissements « lambda » ou un peu plus favorisés, ils paieront cash la facture d'une réforme à moyens constants (comme s'ils n'avaient aucun élève en difficulté !). Pendant ce temps les conditions de travail se dégradent, la concurrence entre établissements bat son plein, bref, on a droit à un magnifique feu d'artifice inégalitaire avec en bouquet final, la décentralisation pour compléter le tableau !

### Mais pourquoi le socle pose-t-il problème ?

Les exigences préconisées dans le socle sont très inégales. S'il reste élevé en mathématiques, il mélange en français les connaissances les plus basiques avec les exigences les plus démesurées. Certaines phrases du socle ne veulent carrément rien dire ! En général, les connaissances requises sont impossibles à évaluer car le socle ne positionne jamais le curseur. La plupart correspondent à des notions que l'on fait déjà largement. Est-ce en les mettant dans un socle qu'on résoudra le problème ? La « culture humaniste » vise à faire acquérir quelques connaissances événementielles mais pas vraiment à développer l'esprit critique. Par ailleurs, le socle développe une conception européocentrée mais aussi moralisatrice du monde. Quant à l'éducation civique, elle s'oriente plus vers l'acquisition de bons comportements qu'à l'accession à une citoyenneté pleine et entière. La physique disparaît quasiment et la culture technique est bien malmenée, de même que les langues vivantes. De leur côté, les enseignements artistiques et l'EPS sont à peine cités au détour d'une page : seront-ils désormais réservés aux « happy few » ?

L'expérience montre que l'empilement linéaire des notions ne correspond à la réalité de l'apprentissage certains élèves qui ont des difficultés en conjugaison peuvent maîtriser des concepts complexes, briller en théâtre ou raisonner de manière pertinente sur des textes ! D'autres, qui ne maîtrisent pas les tables de multiplication peuvent avoir des raisonnements mathématiques très solides ! La nécessaire maîtrise de la langue ou des quatre opérations doit-elle être un préalable à tout le reste ? Ne risque-t-on pas d'écœurer un élève de l'école en le cantonnant *ad nauseam* à des acquisitions répétitives de connaissances de base sans jamais le confronter à des problématiques qui l'engagent réellement, qui répondent à ses questionnements profonds, qui interrogent son rapport au monde, à l'imaginaire, aux autres ? Comment le motiver à l'école si l'on diffère sans arrêt ces apprentissages ? En clair, on voit se dessiner à travers le socle et au nom du « chacun son rythme », une politique fortement discriminante : aux uns la remédiation comportementale, les savoirs moralisateurs et utilitaires visant un accès rapide à l'emploi, aux autres les savoirs socialisateurs, la culture et l'orientation différée ! Dans un contexte éducatif fortement inégalitaire, le socle commun ne sera pas commun du tout. Si certains pourront aller au-delà, il deviendra pour d'autres un horizon indépassable. Nos élèves ne sont pourtant pas dupes : Nul doute que cette relégation générera frustration et violence.

Vous trouverez une analyse plus approfondie du socle sur le site du snes national : [www.snes.edu](http://www.snes.edu) dans la partie « observatoires ».

### La culture commune :

Aujourd'hui, la place de l'école dans notre société a profondément changé. Peut-être est-il temps de la réinterroger ? Certes, de nouveaux problèmes sont apparus auxquels on n'a répondu jusqu'ici que par des réformes à courte vue. Il y a pourtant une ambivalence dans le sens étymologique du mot « crise » car toute crise est aussi le signe d'une mutation, porteuse d'idées nouvelles et de perspectives de changement. En opposition au socle, la FSU travaille depuis dix ans sur la notion de culture commune et vient de publier récemment un nouvel ouvrage sur la question, aux éditions syllepses.

L'ouvrage part d'une problématique bien différente : « être cultivé », qu'est-ce que ça signifie aujourd'hui ? En d'autres termes, quelle école veut-on et pour quel projet de société ? Cette question s'est posée de tous temps.



Les philosophes de la Renaissance ou des Lumières l'ont traitée à leur façon, en essayant de concevoir une école en lien avec les préoccupations de l'époque. Nous n'osons pas croire que la réponse apportée aujourd'hui, dans un monde aussi complexe et multiculturel que le nôtre soit..... le socle !

Aujourd'hui, il est fréquent de dire que trop d'élèves « ne sont plus adaptés au moule » proposé par l'école. Le gouvernement a choisi d'en exclure précocement les plus faibles (qui sont bien souvent les plus défavorisés). Mais ne pourrait-on pas plutôt transformer l'école afin de concevoir un enseignement réellement destiné à tous ? C'est ce que préconise la FSU, dans son nouvel ouvrage. ([www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)).

Valérie Sultan

## Affectations en fin de troisième : il n'y aura pas de place pour tout le monde !

Selon le Rectorat, 80,95% des élèves sortant de troisième en Seine-et-Marne, 77% dans le Val-de-Marne et 85 % en Seine-Saint-Denis sont satisfaits dans leurs premiers voeux après le premier tour de PAM (*Pré-affectation Automatique Multi-vœux*, l'application informatique qui gère les affectations). Une statistique qui masque une autre réalité : celle des élèves non-affectés. En effet beaucoup de jeunes restent encore « sur le carreau » : 1 874 élèves de Seine-et-Marne ne sont pas affectés alors qu'il ne reste que 592 places vacantes. Ils sont 2 292 en Seine-Saint-Denis pour 437 places vacantes et 1 109 dans le Val de Marne pour 565 places vacantes.

De nombreux élèves seront affecté au deuxième tour, voire fin août-début septembre, en LP, dans des sections qu'ils n'ont pas demandées, pour des formations ne correspondant aucunement à leur projet professionnel <sup>2</sup> pourtant tant vanté par l'ensemble de notre administration. Cette situation est la première cause d'échec dans ces sections.

En seconde générale ou technologique, la situation n'est pas plus brillante, puisque ce sont 576 élèves de Seine-Saint-Denis qui sont non-affectés pour 295 places vacantes et 487 pour 209 places en Val de Marne. Depuis, bien évidemment, des affectations « à la main » ont eu lieu comme pour les 174 qui, en Seine et Marne restaient non affectés après PAM mais en ne respectant pas toujours les options demandées, et allant même jusqu'à leur 4ème vœu.

Le manque de place est criant. Pourtant de nombreux établissements avaient demandé des créations de sections qui ont été refusées par le Recteur en CTPA. C'est donc dans l'urgence que 4 classes de seconde à 30 ont dû être ouvertes en Seine-Saint-Denis, et ce sont encore les personnels et les élèves qui devront faire les frais de ce manque d'anticipation.

A Serris (nouveau lycée) ce sont 4 classes de seconde à 24 qui ont été créées pour empêcher les dépenses liées aux dédoublements obligatoires au-delà de 24. Mais cela pose aux personnels des difficultés très importantes notamment dans les disciplines expérimentales... c'est pourquoi si nous revendiquons des classes à 24 nous demandons aussi qu'elles puissent bénéficier des dédoublements souvent prévus dans les programmes. Dans le même temps, les redoublements ont été particulièrement sous-estimés et les classes de troisièmes sont déjà très chargées.

Par ailleurs, des consignes très strictes ont été données (au moins dans le 93 et le 94). Les élèves affectés au premier tour de PAM le 22 juin qui n'auraient pas complété leur dossier d'inscription dans leur nouvel établissement avant le 5 juillet perdent leur affectation !

De même les élèves affectés au deuxième tour qui n'auront pas rempli leur dossier avant le 5 septembre (lendemain de la rentrée) perdront leur place. Ainsi l'administration ne sera plus responsable ... c'est l'élève qui, de fait aura « refusé » son affectation. Ce procédé est scandaleux alors que l'on sait que, pour des raisons économiques, de nombreux élèves de nos quartiers ne pourront, cette année encore, effectuer leur rentrée que quelques jours plus tard. Cette situation, certes anormale, ne doit cependant pas conduire à leur exclusion de l'école.

A l'heure où l'on dénonce les sorties de l'école sans qualification, il n'est pas acceptable que ce que l'administration appelle l'« évaporation » d'un certain nombre d'élèves à la fin de la troisième (certainement pas, on en convient, les plus motivés) fasse finalement figure de solution au manque de place dans les lycées.

Gérard Réquigny

## A Créteil aussi la réussite est possible !

Alors que le Recteur déclarait au journal « Le Parisien » : « il n'y a rien de banal quand un enseignant se met en grève en Seine Saint-Denis, cela fait parti des éléments qui peuvent installer l'élève dans l'échec scolaire », les résultats de cette année qui a connu une mobilisation forte des lycéens et des enseignants, et pas seulement en Seine Saint-Denis, sont, en ce qui concerne le baccalauréat parmi les meilleurs, même si l'Académie de Créteil reste encore la lanterne rouge. La limite à cette progression tient à la politique menée et notamment à l'absence de moyens pour une lutte acharnée contre l'échec scolaire dès son apparition. C'est parce qu'ils ont une haute idée des besoins de leurs élèves en matière éducative que les enseignants de cette académie réagissent vigoureusement, peut-être plus qu'ailleurs au vu de l'accumulation des inégalités qui frappent tous les jeunes et qui ont été à l'origine des violences de l'automne dernier. Et ils peuvent compter sur le SNES pour continuer d'agir avec les parents et les élèves pour une plus grande efficacité du service public d'éducation dans cette Académie.

Bac 2006	France	Académie de Créteil
Bac Général	86,5 % (+ 2,6 points)	80,7 % (+ 3,2 points)
Bac Technologique	77,2 % (+ 1,1 points)	67,6 % (+ 1,2 points)
Bac Pro	76,8 % (+ 1,7 points)	64,3 % (+ 3,4 points)

## Mutation intra 2006 : un mouvement bien difficile !

Les opérations avaient mal commencé puisque les documents fournis par le rectorat le 12 juin étaient en partie inexacts donc inutilisables (postes vacants n'apparaissant pas, participants oubliés dans la liste des demandes par établissement, corrections de barèmes non répercutées...) ; il a fallu retarder les commissions de deux jours pour avoir des documents fiables. Nous avons ensuite travaillé dans des conditions difficiles : peu de temps de préparation, des commissions commençant à 8h30 jusqu'à 19h30 voire 20h !

Il y a eu cette année une inflation de cartes scolaires : de « vraies » suppressions de postes (budget oblige !), mais aussi beaucoup résultant de la décision du rectorat de supprimer des postes à complément de service pour que les collègues les redemandent en « connaissance de cause ». Décision inutile que l'administration n'a pas appliquée à tous les postes concernés et qui a alourdi les opérations, en vain, puisque les postes à complément de service hors de la commune restent contraires au décret de 1950 qui continue à nous régir. **Les enseignants peuvent donc continuer de les refuser.**

Malgré ces difficultés, nous avons fait rectifier nombre d'erreurs, nous avons fait prendre en compte tous les courriers, courriels ou fiches syndicales que nous ont envoyés les collègues et sans lesquels ce travail serait impossible. Nous avons cherché pour chacun la meilleure affectation possible, et contrairement aux bruits qui ont couru le SNES n'a pas « bloqué » les commissions d'affectations pour favoriser quelques collègues, fussent-ils syndiqués chez lui. Nous avons au contraire tenu nos collègues régulièrement informés (sur notre site internet : [www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu)) des retards et des difficultés, imputables à la seule administration, puis de l'ordre de passage des disciplines.

Parallèlement au mouvement intra-académique, d'autres opérations de gestion ont encore alourdi le travail des commissaires paritaires : les CAPA de titularisation, puis de contestation de notes, ont eu lieu entre l'intra et la phase dite d'ajustement (l'affectation des TZR du 18 au 21 juillet).

Le résultat des dernières élections professionnelles a donné une confortable majorité au SNES et de nombreux élus (7 chez les agrégés, 9 chez les certifiés, avec autant de suppléants qui travaillent autant que les titulaires). C'est ce qui nous permet de faire ce travail, mais après une année scolaire bien remplie, des conditions de travail dans nos classes qui se dégradent comme pour tout le monde, les luttes nécessaires à mener .... quelle fin d'année !

Françoise Maurin, Martine Strugeon

Ce numéro de « **SNES Créteil** » est exceptionnellement adressé à tous les syndiqués ainsi qu'à tous les collègues, qui même non syndiqués, font appel à l'intervention des élus, notamment lors des CAPA qui se sont déroulées tout au long de l'année. **Il constitue donc une invitation à tous pour se syndiquer ou se re-syndiquer dès les premiers jours de la rentrée.**

